

Conditions Générales Participation

« Stands » et « Food Truck »

Festi'Pattes 2024

Deuxième édition

Dates et Lieu

Dates : 20 et 21 septembre 2025

Lieu : Couvert de La Rasse, 1902 Evionnaz

Horaires d'ouverture :

- Samedi : 9h – 22h
- Dimanche : 9h – 16h

Note : La manifestation aura lieu par tous les temps. La vente de tout type de boissons est interdite.

Esprit de l'Événement

L'objectif de Festi'Pattes est d'offrir aux participants des parcours d'obstacles avec leur chien. Nous souhaitons également proposer aux participants et aux visiteurs divers stands dédié principalement aux chiens, ainsi que des points pour se restaurer. Nous souhaitons que les prix soient les plus raisonnables possible. Ces conditions sont très importantes pour nous et pour le succès de l'événement ; nous comptons sur vous pour les respecter.

Acceptation des Exposants

Les exposants acceptés sont :

- Prestataires canins
- Commerçants canins
- Partenaires et sponsors de Festi'Pattes
- Associations

1. Frais d'Inscriptions et Autres Coûts

a. Frais de Participation Le prix pour un emplacement est à voir sur le bulletin d'inscription (excepté pour nos partenaires sponsors et associations). Aucun matériel n'est fourni, vous devez prendre vos dispositions pour tenir votre stand (tente, table, chaise, etc.) et l'adapter selon la météo. Nous fournissons l'accès à l'électricité selon le point 3 des présentes conditions. Aucun branchement à l'eau n'est fourni.

Après confirmation de votre inscription par les organisateurs, vous devrez payer l'acompte dans le délai indiqué. Ce n'est qu'à ce moment que l'espace pour votre stand sera garanti. Sans réception du virement dans les temps, l'espace sera remis au prochain sur la liste d'attente. Il n'y aura qu'un seul rappel.

IMPORTANT : Les acomptes ne sont pas remboursés. Sauf, si la manifestation devait être annulée pour une raison imposée par les autorités, votre acompte vous serait remboursé.

b. Caution Aucune caution n'est prélevée. Cependant, des frais peuvent être retenus par les organisateurs dans les cas suivants :

- Départ anticipé par rapport à l'heure fixée.
- Non-respect des règles de gestion des déchets (voir point 8).
- Dommages causés au matériel mis à disposition ou loué.
- Comportement inadapté au bon fonctionnement de la manifestation.
- Non-respect de l'interdiction de mettre de la musique sur l'emplacement.

Les organisateurs se réservent le droit d'envoyer une facture.

c. Désistement Une fois inscrits et sélectionnés, les stands s'engagent à participer à la Festi'Pattes dans son intégralité. En cas de désistement, les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Dans certains cas particuliers, les organisateurs peuvent annuler une inscription même après confirmation ; les frais d'inscriptions seront alors remboursés.

2. Location de Matériel

Les frais de participation ne concernent que l'emplacement ; aucun matériel n'est mis à disposition.

3. Électricité

a. Installation Basique d'Électricité Le prix du raccordement 220/380 est à voir sur le bulletin d'inscription. Apportez un petit tableau de distribution ou une multiprise pour votre stand, avec des rallonges et câbles d'une longueur minimum de 50m. Utilisez du matériel professionnel étanche pour usage extérieur. Les coupures de courant peuvent survenir, et les organisateurs ne prennent pas la responsabilité des pertes de ventes résultantes.

4. Montage et Démontage / Check-in

Le montage commence le vendredi dès 18h, samedi à 7h et le dimanche à 7h. La zone doit être prête pour 8h30. Le démontage commence le dimanche à 17h et les lieux doivent être quittés le soir même. Les tentes ou structures doivent être impérativement lestées au sol.

IMPORTANT : Un démontage avant l'heure de fin officielle n'est pas autorisé.

5. Sécurité Environnementale

Aucun liquide ne doit être déversé sur place. En cas de manquement, votre participation future sera refusée et des frais de traitement pourront être facturés.

6. Sécurité

Aucune sécurité n'est mise en place par les organisateurs. Les stands sont responsables de leurs valeurs. Les organisateurs ne sont pas responsables des vols ou dégâts.

7. Ordre et Nettoyage

Chaque participant doit laisser son espace propre en quittant les lieux le dimanche soir.

IMPORTANT : En cas de dégâts, les frais seront facturés.

8. Déchets

Chaque stand doit se munir d'une poubelle pour ses déchets et les emporter à la fin de la manifestation. Il est interdit d'utiliser les poubelles sur site réservées aux visiteurs.

9. Infrastructure et Technique

Les installations suivantes seront mises à disposition :

- Source et panneaux électriques pour le branchement.
- Containers pour le tri des déchets et du recyclage destiné aux visiteurs.
- Un accès à l'eau froide
- Toilettes
- Zone de restauration (tables et bancs)

10. Assurance & Annulation

Chaque stand doit avoir une assurance responsabilité civile suffisante. Les organisateurs ne sont pas responsables des vols ni des dégâts matériels. Si la manifestation est annulée pour raison extrême (catastrophe naturelle, politique ou sanitaire), les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

11. Communication et Droit d'Utilisation de l'Image

Tous les exposants peuvent communiquer l'événement par tous les médias. Il est recommandé de communiquer un maximum avant l'événement.

12. Places de Parking

Des parkings sont à disposition, mais aucune place ne peut être garantie à proximité. Aucune place ne pourra être réservée.

13. Personnes de Contact

Pour toute question complémentaire, envoyez un courriel à : info@festi-pattes.ch

En envoyant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les informations citées dans ces conditions de participation. Ce règlement peut être soumis à des changements. Consultez-le régulièrement.